

**Compte rendu de la séance
du conseil municipal du 13 mars 2018 à 18h00**

Etaient présents :

Pierre Canesse, Michel Brassart, Angélique Lavoisy, Philippe Desmet, Véronique Botte, Jean-Michel Hoorelbeke, Karine Ravassard, Gaëtan Prensier, Roger Ryelandt, Jean-Marc Drolez, Monique Hennebelle, Maryline Parquet, Claude Lesschave, Gauthier Gavory.

Excusés avec procuration : Virginie Glowacki, Lucie Herrero-Drolez, Frédéric Lallemand,

Absent : Nadia Golinski,

Nombre de votants : 17

Secrétaire de séance : Claude Lesschave,

Monsieur le maire ouvre la séance à 18h00

Le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité

1. Compte rendu des délégations du maire

Monsieur le maire rend compte des délégations, ci-après :

BOULANGER SA – RUE DE LA HAIE PLOUVIER - BP 137 – 59811 LESQUIN CEDEX pour l'acquisition de deux ordinateurs école primaire « Mendès France » pour un montant de 998.00 € TTC

SODEMA – 3 avenue de la Créativité à Villeneuve d'Ascq 59650, pour les travaux de mise en sécurité « PPMS – Intrusion – Incendie » de l'école primaire :

- Alarme incendie pour un montant de 3524.15 € HT
- Alarme PPMS pour un montant de 3353.55 € HT
- Alarme intrusion câblage école primaire pour un montant de 1619.60 € HT
- Alarme incendie intrusion PPMS câblage garderie – bibliothèque – espace multimédia – pour un montant de 2608.50 € HT

MS Menuiserie Services – ZI – 4 rue René Cauche – 59139 NOYELLES LES SECLIN, pour les travaux de rénovation de l'école primaire, Avenants :

- Lot 3 Carrelages Faïences, pour un montant de 3323.56 € HT
- Lot 4 Sols souples, pour un montant de 1818.16 € HT

SARL LAIGNEL – 3 route nationale – 62138 AUCHY LES MINES, pour les travaux de rénovation de l'école primaire, Avenant :

- Lot 6 Chauffage, ventilation, plomberie pour un montant de 2997.00 € HT

A.T.E.G. cour de la gare rue Louis Sury – 59175 TEMPLEMARS, pour les travaux de rénovation de l'école primaire, Avenant :

Lot 7 Electricité pour un montant de 4962.40 € HT

UGAP – 99 bd de Mons – 59658 Villeneuve d’Ascq pour l’acquisition du mobilier de l’école primaire,

Salle de réunion pour un montant de 1 737.41 € HT

Mobilier phase 1 pour un montant de 10 122.83 € HT

Mobilier phase 2 pour un montant de 12 666.95 € HT

EIRL BODART Couverture, 36 rue de la République – 59496 SALOME, pour des travaux à l’école maternelle « La Buissonnière »

Chéneau école pour un montant de 5900.00 € HT

Démontage cheminée école pour un montant de 2666.00 € HT

EIRL BODART Couverture, 36 rue de la République – 59496 SALOME, pour des travaux sur le Bâtiment Annexe Mairie « Maison du garde » pour un montant de 3076.75 € HT.

Ets BERTIER-DEFRETIN – 10 rue Joseph Bara – 59320 HAUBOURDIN, pour le remplacement à l’identique et l’installation du chauffe-eau du restaurant scolaire pour un montant de 6704.42 € HT.

SAS Henri Julien – Avenue du Président Kennedy – 62400 BETHUNE, pour du matériel et vaisselle salle des fêtes Nowacki pour un montant de 2709.06 € HT.

Le maire fait procéder au vote :

17 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention

2. Compte de gestion 2017 – budget lotissement industriel

Le compte de gestion établi par le receveur municipal est présenté à l’assemblée par Michel Brassart qui indique qu’il s’agit de retracer les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Ce document comptable comporte une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier. Il décrit de façon synthétique l’actif et le passif de la commune.

Le maire fait procéder au vote :

17 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention

3. Compte administratif 2017 – budget lotissement industriel

Sous la présidence de Michel Brassart délibérant sur le compte administratif du budget du lotissement industriel de l’exercice 2017, dressé par Monsieur le Maire, après s’être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l’exercice considéré ;

<u>LIBELLE</u>	<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Résultat reportés		118 028.95		2 278.07
Opérations exercices				
TOTAUX		118 028.95		2 278.07
Résultat exercice		118 028.95		2 278.07

Le maire fait procéder au vote :

17 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention

4. Affectation des résultats – budget lotissement industriel

Michel Brassart propose à l'assemblée les mêmes reports que l'année dernière tant pour l'investissement que pour le fonctionnement.

Résultat de fonctionnement	
<u>Résultat de l'exercice</u>	0 €
<u>Résultats antérieurs reportés</u>	118 028.95 €
Résultats Cumulés	
Solde d'exécution d'investissement	
<u>Résultat de l'exercice</u>	0 €
<u>Résultats antérieurs reportés</u>	2 278.07 €
Résultats Cumulés	
AFFECTATION	
Affectation en recettes investissement R 001	2 278.07 €
Report en recettes de fonctionnement R 002	118 028.95 €

Le maire fait procéder au vote :

17 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention

5. Compte de gestion 2017 – budget commune.

Michel Brassart présente à l'assemblée le compte de gestion établi par le receveur municipal. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Le maire fait procéder au vote :

17 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention

6. Compte administratif 2017 – budget commune

Michel Brassart rappelle que le compte administratif rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Ce document budgétaire présente les résultats comptables de l'exercice écoulé. Michel Brassart rappelle que conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, le maire doit se retirer au moment du vote.

Ainsi, sous la présidence de Michel Brassart délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017, dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

		DEPENSES	RECETTES
RESULTAT DE L'EXERCICE (mandats et titres)	fonctionnement	2 000 642.01	2 537 432.55
	investissement	809 065.23	685 748.78

REPORT DE L'EXERCICE 2016	fonctionnement		
	investissement		295 397.69

Total (réalisations + reports)	2 809 707.24	3 518 579.02
--------------------------------	--------------	--------------

Restes à réaliser à reporter en 2018	fonctionnement		
	investissement	354 462.81	
	Total des RAR	354 462.81	

Résultat Cumulé	fonctionnement	2 000 642.01	2 537 432.55
	investissement	1 163 528.04	981 146.47
	Total cumulé	3 164 170.05	3 518 579.02

Michel Brassart fait procéder au vote :

17 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention

7. Affectation des résultats – budget commune

Résultat de fonctionnement	
<u>Résultat de l'exercice</u>	536 790.54 €
<u>Résultats antérieurs reportés</u>	0.00 €
Résultats Cumulés	536 790.54 €
Solde d'exécution d'investissement	
<u>Résultat de l'exercice</u>	- 123 316.45 €
<u>Résultats antérieurs reportés</u>	295 397.69 €
Résultats Cumulés	172 081.24 €
<u>Reste à réaliser dépenses</u>	354 462.81 €
AFFECTATION	
Affectation en recettes d'investissement 1068	536 790.54 €
Affectation en recettes d'investissement R 001	172 081.24 €
Report en recettes de fonctionnement R 002	0.00 €

Le maire fait procéder au vote :

17 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention

8. Vote des taxes – taux d'imposition

Monsieur le maire propose à l'assemblée de reconduire le taux des taxes pour 2018 :

Taxe d'habitation :	28.25 %
Taxe foncière bâtie :	34.92 %
Taxe foncière non Bâtie :	99.39 %

Le maire fait procéder au vote :

17 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention

9. Budget primitif 2018 – lotissement industriel

Monsieur le Maire présente la proposition de Budget 2018 pour le budget du lotissement industriel.

<u>Section de fonctionnement</u> :	118 028.95 €
<u>Section d'investissement</u> :	2 278.07 €

Le maire fait procéder au vote :

17 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention

10. Budget primitif 2018 – commune

Michel Brassart présente la proposition de Budget 2018 pour le budget commune.

<u>Section de fonctionnement</u> :	3 521 259.00 €
<u>Section d'investissement</u> :	1 885 088.78 €

Le maire fait procéder au vote :

17 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention

11. Subvention d'Équipement CCAS – Amortissement

Michel Brassart expose à l'assemblée que la commune est propriétaire du bâtiment dit « Maison du Garde ». Le Centre Communal d'Action Sociale actuellement en Mairie, rejoindra la maison du garde afin de pouvoir recevoir le public en toute confidentialité.

Des travaux seront donc engagés pour accueillir le CCAS.

Le CCAS verse à la commune une subvention d'équipement à hauteur de 77 000.00 € pour couvrir le montant des travaux d'investissement prévus sur ce bâtiment.

L'amortissement s'étalera sur 30 années à compter de l'exercice 2019. Une convention de mise à disposition du bâtiment sera établie entre la commune et le CCAS.

Le maire fait procéder au vote :

17 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention

12. Subventions associations locales

Monsieur le maire invite Jean-Michel Hoorelbeke à présenter les dossiers de demande de subventions des associations locales. Le montant global prévu au budget primitif 2018 s'élève à : 38 000.00 €

2 AMS (Assistances sociales)	850.00
ACPG CATM (anciens combattants)	660.00
Amicale basket club	3800.00
Pêcheurs du Jardin des poètes	1150.00

Amicale laïque	1200.00
Philatélie et Cartophilie de Salomé	350.00
Association sportive Saloméenne de Foot	3800.00
Avenir gymnique saloméenne	2700.00
Bibliothèque saloméenne	3800.00
Club des Aînés	1000.00
Club saloméen d'histoire locale	1500.00
Cyclo club de Salomé	100.00
De fil en aiguille	400.00
Fa dièse	1300.00
FNATH	100.00
chti lapin	350.00
Javelot saloméen	300.00
Kyokushinkaï karaté club	800.00
l'anguille saloméenne	200.00
Les fusils réunis	400.00
Les Nemrods	400.00
Médailleurs d'honneur du travail	450.00
Natation des Weppes	300.00
Original country	800.00
Salomé athlétisme	1100.00
SNAP	450.00
Tennis de table à Salomé	800.00
Salomé ruralité	1500.00
Weppes en Flandre	50.00
Coqs saloméens	400.00
Office du tourisme des Weppes MEL	140.00
Ecoliers de Salomé	750.00
Marcher et courir à Salomé	600.00
Cap'Anims	500.00
	33 000.00

Le maire fait procéder au vote :

17 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention, hormis 1 abstention pour l'Amicale Laïque et 1 abstention pour Cap'Anims.

13. Prime annuelle du personnel

Conformément aux modalités prévues par délibérations des 5 mai 1988 et 19 septembre 1997, Monsieur le maire propose de renouveler la procédure et de voter l'enveloppe globale des primes dont les crédits seront prévus au Budget Primitif 2018, pour un montant de 40 050.00 €uros.

Monsieur le Maire rappelle le caractère exceptionnel de cette prime et précise que la période concernée est celle de l'année civile N-1. Le versement de la prime aura lieu au mois de mai pour les titulaires en poste.

Monsieur le maire a la charge, en lien avec le 1^{er} Adjoint et le directeur général des services, de les répartir entre les membres du personnel titulaire.

Le maire fait procéder au vote :

17 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention

14. Créations de postes – Report de la délibération

Monsieur le Maire propose de reporter cette délibération au prochain conseil municipal qui a pour objet le tableau des effectifs de la filière technique à compter du 1^{er} avril 2018.

Cadres d'Emplois	Grades	Ancienne situation au 30/03/2017		Nouvelle situation 1/04/2018	
		Nombre	Pourvus	Nombre	pourvus
Agents de maîtrise territoriaux					
	Agent de maîtrise Principal	1	1	2	2
Agent de maîtrise		1	1	0	0
Adjoints techniques territoriaux					
	Adjoint technique Principal 2 ^{ème} classe	3	2	4	4
Adjoint technique		13	13	12	12
	total	18	17	18	18

Le maire fait procéder au vote :

17 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention

15. Voyage des aînés 2018 – tarifs

Il est proposé dans la limite des places disponibles de fixer les tarifs des personnes extérieures et celui des élus qui souhaitent participer à ce voyage :

- 52.00 € avec transport
- 36.00 € sans transport

Le maire fait procéder au vote :

17 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention

16. Banquet du 1^{er} mai 2018 – tarif

Il est proposé de fixer les tarifs des personnes extérieures et des élus qui souhaitent participer au banquet du 1^{er} mai 2018 :

- 20.00 € élus et/ou leur conjoint, les extérieurs et les membres du Conseil d'administration du CCAS

Le maire fait procéder au vote :

17 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention

17. Avis du conseil municipal sur le projet de plu2 arrêté par le conseil métropolitain

Monsieur le maire présente le projet du Plu² arrêté par le Conseil métropolitain

I. Présentation du PLU2 arrêté :

Dans le cadre de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et après concertation avec les communes, le Conseil de la Métropole Européenne de Lille a arrêté le projet « PLU2 » le 19 octobre 2017, corrigé par délibération du 15 décembre 2017.

Cette révision du PLU est indispensable pour développer un projet de territoire répondant aux nouveaux défis de développement de la métropole, aux besoins de sa population et aux évolutions des politiques sectorielles locales et nationales (aménagement, logements, déplacements, économie, espaces naturels et agricoles, eau, lutte contre le changement climatique et maîtrise de la consommation énergétique ...).

Ainsi, dans la continuité des orientations et objectifs définis par le SCoT approuvé le 10 février 2016, le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du projet de PLU2 arrêté porte les grandes orientations d'aménagement du territoire.

Quatre axes stratégiques sont retenus pour le développement de notre Métropole :

- Un nouvel élan en matière d'attractivité et de rayonnement ;
- Un aménagement du territoire performant et solidaire ;
- Une stratégie innovante et exemplaire sur le plan environnemental ;
- Une métropole facilitatrice pour bien vivre au quotidien.

En cohérence avec le PADD et dans le respect des contextes communaux et particularités locales, des orientations d'aménagement et de programmation et le règlement déterminant l'occupation des sols ont été déclinées :

- Pour traduire les grandes orientations des plans et programmes adoptés par notre Conseil ou d'autres personnes publiques (PDU, PLH, ...) ;
- Pour créer les conditions de l'attractivité du territoire en associant développement des grands équipements et grands secteurs de développement ;
- Pour promouvoir l'exemplarité environnementale en préservant (corridor écologique, zone tampon..), voire en sanctuarisant, les zones les plus sensibles (zone humide, zone naturelle écologique, aire d'alimentation des captages grenelles de vulnérabilité totale...), mais également en élaborant des règles favorisant la transition énergétique, la santé.... Cette recherche de l'exemplarité environnementale s'inscrit par ailleurs par l'obligation de réaliser une évaluation environnementale du PLU ;
- Pour renforcer les grands équilibres du territoire métropolitain (équilibre entre zones urbaines et zones agricoles, naturelles, forestières, compte foncier en extension) et faire émerger le projet agricole du territoire ;
- Pour permettre un développement contextualisé des milieux urbains dont les spécificités ont été identifiées au SCoT et dans le diagnostic ;
- Pour permettre le maintien et la création d'emplois sur le territoire et créer les conditions de son attractivité grâce à la disponibilité de fonciers dédiés aux activités économiques ;
- Pour renforcer la qualité des cadres de vie grâce à l'urbanisme de projet et la protection des spécificités des milieux urbains (patrimoine, nature en ville...) ;
- Pour promouvoir une offre commerciale équilibrée sur l'ensemble du territoire, en encadrant le commerce et notamment les pôles commerciaux ;
- Pour accompagner le projet de territoire et les projets des personnes publiques tierces en réservant le foncier nécessaire à la réalisation d'équipements publics en identifiant des emplacements réservés, leur objet et leur bénéficiaire (MEL, commune, Etat...).

Sur la commune de Salomé le nouveau projet de PLU2 prévoit entre autres la suppression de réserves d'infrastructures et de superstructures, la mise en œuvre d'Opération d'aménagement programmée (OAP) pour le parc des 3 Merlettes et la zone d'activité Illies Salomé, la suppression de l'ERL sur la friche commerciale Casino, l'Inventaire du patrimoine architectural, urbain et paysager (IPAP).....

Le projet « PLU2 » ainsi adopté par le Conseil de la Métropole Européenne de Lille est consultable :

- au siège de la MEL, 1 rue du Ballon à Lille
- en mairie, 7 rue Pasteur à Salomé, le plan de destination des sols de la commune en format papier,
- sur le site internet « espace communes et partenaires » de la MEL, mise à disposition informatique du PLU2 arrêté aux conseillers municipaux.

II. La consultation des communes dans le cadre de la révision générale :

En application de l'article L.153-33 du code de l'urbanisme, le projet « PLU2 » adopté par le Conseil métropolitain doit désormais être soumis pour avis aux communes intéressées de la MEL. En application de l'article L.153-15 du code de l'urbanisme, si un Conseil municipal émet un avis défavorable sur les orientations d'aménagement et de programmation ou les dispositions du règlement qui concernent directement la commune, le projet « PLU2 » devra *a minima* faire l'objet d'un nouvel arrêt au Conseil métropolitain à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés.

A l'issue de la consultation des communes et des autres personnes publiques associées, le PLU2 arrêté et les avis émis dans le cadre de la consultation seront soumis à une enquête publique prévue à l'automne 2018.

III. Avis du Conseil Municipal :

Au regard du projet de PLU2 ainsi présenté et des discussions en séance,

le Conseil Municipal considère nécessaire d'apporter les amendements suivants :

- OAP site des 3 Merlettes, modification du périmètre (page 10) eu égard à l'échange de parcelles entre le Centre communal d'action sociale de Salomé (réf. cadastrale 000 A 863) et la société Bouygues immobilier (réf. cadastrale 000 A 815 et 000 A 816).
- Modification de la trame viaire du projet site des 3 Merlettes englobant la totalité du projet des aménageurs Bouygues immobilier et LMH (page 4)
- suppression (page 5) du titre - B) Equipements d'intérêt collectif et services publics - qui avait pour objet la conservation et la valorisation dans le cadre d'un équipement public de l'aile ouest de la ferme existante.
- Le maintien de la réserve d'infrastructure N°2 (plan ci-joint)

Cet avis sera porté à la connaissance du public dans le cadre de l'enquête publique et étudié par le Conseil métropolitain à l'issue de la procédure de révision générale dans le cadre de l'approbation du PLU2.

Le maire fait procéder au vote :

11 voix pour - 0 voix contre - 6 abstentions

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le maire lève la séance.

Pierre Canesse
Maire
Conseiller métropolitain